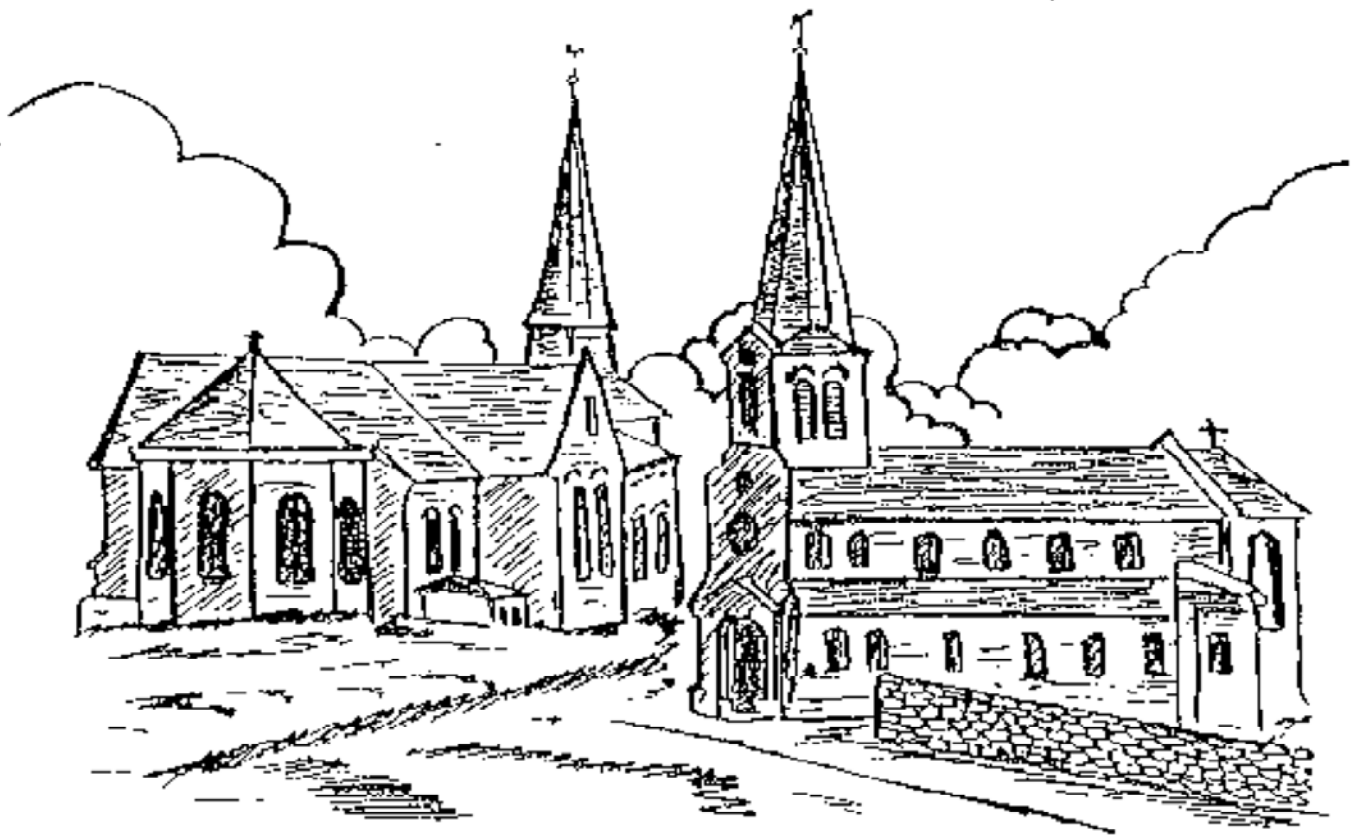


Septembre 2012

ALLONDRELLE LA MALMAISON



Retrouvez le petit journal et toutes les informations sur le site WEB de la Commune

<http://www.allondrelle-lamalmaison.com>

La mairie de La-Malmaison retrouve des locaux neufs et agréables pour accueillir le public. Après le secrétariat, la bibliothèque, c'est le tour à la salle des associations de subir une profonde rénovation. Cette salle a fait l'objet d'une isolation complète des murs et du plafond. L'électricité, le réseau informatique sont neufs et aux normes. Il reste à peindre les murs et le plafond et poncer et vitrifier le sol de cette pièce.

Par ailleurs, au 1 chemin de Grandcourt, un premier appartement a été aménagé dans une ancienne salle de classe. Un second est en cours de finition.

Bonne nouvelle également pour le patrimoine sacré de la commune, puisque le tableau en bois classé monument historique « l'Assomption de la Vierge Marie » est revenu de Grenoble, le 31 juillet dernier. Ce tableau a été restauré gratuitement par le Commissariat à l'Energie Atomique et sa filiale « Arc Nucléart ». La restauration est d'une grande qualité. Le tableau a retrouvé ses couleurs d'origine.

Nous aurons le plaisir d'inaugurer en octobre à la fois le bâtiment de la mairie et le tableau, conformément à la demande d'Arc Nucléart. Comme indiqué lors d'un précédent journal, cette inauguration sera aussi l'occasion de saluer le talent d'une jeune artiste photographe de la Commune qui profitera de cette cérémonie pour présenter les photos qu'elle réalise.

Le projet éolien va progressivement commencer par des travaux touchant l'emplacement des aérogénérateurs puis les chemins. Le calendrier des travaux a été décliné lors d'une réunion de conseil. Vous le retrouverez dans le présent petit journal.

Après la fermeture d'une classe de maternelle au sein du regroupement pédagogique intercommunal, le Syndicat du pays de Charency-Vezin a décidé de créer un contexte un peu plus favorable pour nos écoles. Il s'agit d'attirer des enfants qui seraient scolarisés ailleurs si le service n'était pas proposé. Il a créé une garderie à Allondrelle qui sera ouverte aux enfants scolarisés dans le regroupement. Lorsque les travaux de la grande salle seront terminés ; la garderie sera installée dans la salle des associations à La-Malmaison.

Cette garderie ne veut pas être une concurrence aux assistantes maternelles. Toutes les assistantes maternelles ont été invitées en mairie afin d'expliquer le projet et de leur proposer d'être associées au projet. Certaines ne sont pas venues. Le soir, la garderie proposera l'aide aux devoirs.

Enfin, je tiens à remercier les jeunes qui ont participé aux différents chantiers que nous avons organisés depuis trois ans et les adultes qui les ont accompagnés. Pour leur marquer notre gratitude, nous les avons invités à une journée de distraction à Walygator. L'an prochain, je prévois un autre chantier pour les jeunes qui donnera lieu à récompense. Qu'on se le dise !!

*Très cordialement,
J-F MARIEMBERG*

Etat Civil

Naissances :

7 août 2012 *Maéllys, fille de Monsieur Yohan CHASLINE et Madame Nathalie ADAM, 4, rue du Bois la Dame.*

Meilleurs vœux de bonheur à l'enfant et félicitations aux parents.

Mariage :

25 août 2012 *Mademoiselle Hélène JONETTE et Monsieur François BERQUE 1, place de la Mairie.*

Meilleurs vœux aux jeunes mariés.

Décès :

11 août 2012 *Monsieur Jean-Marie BERTIN, 5, rue Claire Fontaine*

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Arrivées :

30 Mai 2012 *Madame Cindy HISETTE et ses filles chez Monsieur Serge Piquard, 23, rue du Château d'Eau.*

1^{er} juillet 2012 *Madame Florence FRISCH et ses enfants chez Monsieur David CLAUDE 3, rue Fontaine du Geai*

22 juillet 2012 *Monsieur Laurent SCHALEN 3, domaine de Sainte-Reine.*

Bienvenue aux nouveaux habitants.

Cérémonie des noces d'or de Monsieur et Madame CALLA Carmelo.



Nous leur souhaitons de vivre encore de nombreuses années de bonheur.

L'activité du Conseil Municipal

Lors des réunions qui se sont tenues les 1^{er} juin et le 20 juillet 2012, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Conseil municipal en date du 1^{er} juin 2012.

1. Budgets de l'eau et de l'assainissement – niveau de vote et virement de crédits.

Le conseil municipal, par délibération du 17 Mars 2012 a décidé de scinder en deux le budget de l'eau et de l'assainissement afin de mieux mesurer l'activité de chacun d'eux. Lors du vote des deux budgets primitifs, le niveau de vote n'a pas été précisé. La conséquence de cela est le vote au niveau de l'article, très contraignant en termes de gestion.

Le maire sollicite le conseil afin qu'il se prononce d'une part sur un niveau de vote des deux budgets au niveau du chapitre et d'autre part sur le virement de crédits suivants :

2315 travaux sur réseaux : - 47 504, 48 €

2315-112 borne incendie : + 2 600, 00 €

2315-113 remplacement réseau eau : + 44 904, 48 €

Adopté à l'unanimité.

2. Budget primitif 2012 du service de l'assainissement.

La séparation des budgets eau et assainissement a conduit le maire, en accord avec la Trésorerie de Longuyon à répartir les éléments du bilan de l'ancien établissement, entre les deux nouveaux établissements.

Deux nouvelles balances des comptes ont été présentées par le comptable. Ces balances sont conformes à ce qui avait été présenté par le maire lors du précédent conseil en date du 17 mars dernier. A l'unanimité.

Au passif du bilan (ressources stables) :

Libellé		eau	assainissement
18	affectation par la collectivité de rattachement	54 392.20	56 049.40
1068	Réserves	9 698.74	19 397.47
110	report à nouveau	1 700.00	7 204.15
12	résultat exercice		-147.76
131 – 1391	subvention investissement	129 696.32	668 047.01
10222 – 10228	fonds globalisés	39 706.00	143 312.23
	Total intermédiaire	235 193.26	893 862.50
16	Emprunts		227 090.80
	Total général	235 193.26	1 120 953.30

Ce tableau reprend la répartition des résultats entre les deux budgets, mais également les réserves, les subventions et le FCTVA ; à noter qu'il consacre la reprise par l'assainissement des emprunts de l'ancien service. Ces emprunts avaient été contractés dans le cadre des travaux d'assainissement.

A l'actif du bilan (actif immobilisé) :

Libellé	eau valeur brute	Amortissements eau	eau valeur nette	Assainissement valeur brute	Amortissements Assainissement	assainissement valeur nette
211 Terrains (net)				5 859.31	0.00	5 859.31
212 Protection source	1 679.24	1 511.31	167.93			
213 Constructions	50 919.15	3 696.03	47 223.12	859 409.09	41 263.17	818 145.92
2156 Compteurs	6 728.15	3 384.33	3 343.82			
2158 Aménagements	174 628.51	60 849.15	113 779.36	388 256.04	94 220.97	294 035.07

La partie « actif » du bilan reprend les immobilisations de chaque collectivité ainsi que le montant des amortissements des différentes catégories d'immobilisations.

Ces tableaux correspondent à la balance jointe en annexe. A noter également en pièce jointe, l'existence d'un tableau reprenant l'état d'actif de chaque entité, faisant ressortir les amortissements cumulés ainsi que la dotation 2012.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette répartition des comptes des deux entités.

3. Baux.

A la demande de la Trésorerie, le maire informe le Conseil que les baux suivants sont arrivés à échéance et nécessitent d'être renouvelés.

Il s'agit des baux repris dans le tableau ci-dessous :

<i>Numéro de lot</i>	<i>Référence Percepteur</i>	<i>Contenance</i>	<i>Libellé du bail (lieu-dit)</i>	<i>Nom du locataire</i>
<i>X n° 11</i>	<i>O 3</i>	<i>1 HA 08 A 10 CA</i>	<i>Les Marlières</i>	<i>JONETTE André-Marie</i>
<i>D 53 lot n° 18</i>	<i>H 2</i>	<i>4 HA</i>	<i>Entre deux chemins</i>	<i>LETTE Christian</i>
<i>D 53 Lot n°11</i>	<i>Z</i>	<i>3 HA</i>	<i>Haut Chemin</i>	<i>PERGENT Jean-François</i>
<i>Lot n°2</i>	<i>B 2</i>	<i>3 HA</i>	<i>Haut Chemin</i>	<i>PIERRET Valérie</i>

S'agissant du bail au nom de Mme Theisen Irène (B2) situé au lieu-dit « Haut chemin », **deux agriculteurs ont fait acte de candidature** : la Société Leroy-Guérin d'une part et Mme Pierret Valérie d'autre part. **Le maire a mis au vote le choix du locataire.** A l'unanimité moins trois abstentions, le conseil décide de louer cette parcelle à Mme Pierret Valérie, aussitôt après la récolte faite par Mme Theisen. La location à Mme Pierret sera signée pour 9 ans et prendra fin le 31 décembre 2021.

Les autres locations sont aussi réalisées pour une durée de 9 ans, avec pour date butoir le 31/12/2021.

La date butoir doit être considérée par les locataires comme une date limite à partir de laquelle le conseil décidera d'une réattribution. Comme à l'accoutumé, cette mention est portée sur le bail signé des parties afin qu'il n'existe aucune ambiguïté sur la durée du contrat.

Les conditions de location demeurent inchangées : 340kg de blé fermage, date de paiement : 11 novembre de chaque année auprès de la Trésorerie de Longuyon.

Voté à l'unanimité moins trois abstentions.

4. Bilan de l'eau- année 2011.

Chaque année, la commune doit rendre des comptes à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur la qualité de l'eau au cours de l'année écoulée. Un rapport a été établi par le maire. Après présentation du document, le conseil approuve le rapport à l'unanimité.

5. Bilan du service de l'assainissement

Depuis avril 2008, la nouvelle station fonctionne et donne d'excellents résultats en matière de lutte contre la pollution. A la demande de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse un rapport annuel doit être établi. Le maire présente le rapport 2011 qu'il vient d'établir. A l'unanimité, le conseil approuve le bilan d'assainissement.

6. Location d'un appartement.

Un des deux appartements communaux situés 2 rue Vauban est terminé. Une liste d'attente des candidats avait été constituée. Le maire propose de prendre en compte un ordre de priorité en fonction de la date d'inscription sur cette liste. La première personne à s'inscrire fut Mademoiselle REYTER Aude.

Le conseil a fixé le prix de location. Une caution d'un mois est demandée. Elle sera payée d'avance. Un état des lieux sera dressé. Le loyer sera révisé chaque année sur la base de l'indice du 3^{ème} trimestre 2013 du BTP.

A noter que l'appartement est doté d'une cuisine équipée comportant un frigo, une plaque vitrocéramique, un four électrique. En cas de casse d'un élément ou d'une de ses composantes, la commune procédera au remplacement et en facturera le coût au locataire quel qu'il soit.

A l'unanimité voix, le conseil accepte le principe de la location à Mlle REYTER Aude ainsi que les clauses stipulées ci-dessus.

7. Intercommunalité.

Le maire rappelle que la CDCI, lors de sa dernière réunion a validé le regroupement de la CCPL et de la CC2R dans sa totalité, mais en laissant libres de choisir pour leur maintien ou non les communes de Villers-la-Chèvre et Fresnois-la-Montagne.

Passée la période de réserve liée aux élections présidentielles et législatives, le processus de rapprochement des deux communautés va pouvoir reprendre.

Suite à la présentation du contexte, le conseil délibère de la façon suivante :

Le projet de regroupement de la CCPL et de la CC2R s'inscrit dans le cadre d'un véritable projet de territoire basé sur une cohérence économique, sociale, environnementale et aussi sur une volonté continue pour les partenaires de vivre et d'agir ensemble.

En effet, la CC2R et la CCPL sont composées de communes rurales qui partagent des centres d'intérêts, des préoccupations, des objectifs et des projets identiques et communs.

Le groupe de travail CCPL-CC2R, par son action et ses premiers résultats a conduit les communes du Pays-Haut dans leur quasi-totalité à accepter le regroupement des deux entités CCPL-CC2R (en laissant libres de leur choix, les communes de Villers-La-Chèvre et Fresnois-La-Montagne ; la commune de Boismont, pour sa part, est liée, dans son intégration aux accords à régler avec l'EPCI d'une part et la CC2R d'autre part.)

Ce fait de démocratie locale a conduit la CDCI à prendre acte de cette action et à entériner cette fusion lors de sa réunion en date du 16 décembre 2011, en présence de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, propose le périmètre intercommunal de regroupement des communes composant la CCPL et la CC2R.

Il sollicite Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle de bien vouloir arrêter le périmètre comme indiqué ci-dessus et prendre un arrêté de fusion, conformément aux pouvoirs que lui confère la loi du 16 décembre 2010.

Voté à l'unanimité moins une abstention.

8. Renouvellement des commissions.

Comme chaque année, le conseil procède au recensement des demandes des habitants en vue de participer à des commissions municipales en tant que citoyens. Les candidats peuvent se faire connaître en mairie afin de participer à l'une des commissions suivantes :

- **agriculture, jeunesse, travaux, bois, écoles.**

Les actes de candidature sont recevables jusqu'au 30 septembre 2012. Le conseil procédera à la nomination de nouveaux membres lors de la réunion de conseil qui suivra cette date limite.

9. Projet éolien :

Suite aux discussions avec la société Juwi, représentée par son directeur Monsieur Stéphane POULMARC'H, et Monsieur Jacques MERAT, responsable Projets et Territoires, le maire présente le projet de convention d'autorisation relative à l'utilisation, au renforcement et à l'entretien des chemins communaux et à l'enfouissement des réseaux électriques sous la voirie communale, les promesses de baux....

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, les engagements suivants :

1. La commune s'engage à donner à l'exploitant éolien le pouvoir d'aménager et d'utiliser les chemins afin de permettre le passage et le stationnement d'engins et véhicules nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien.
2. Elle autorise, en outre, l'exploitant éolien à enfouir les câbles nécessaires au parc éolien dans les chemins. Les frais nécessaires aux travaux seront à la charge de l'exploitant, conformément aux plans joints à la convention.
3. A l'occasion des travaux de raccordement au poste source, sur la portion communale, la société d'exploitation s'engage à réaliser une tranchée d'1,50 m de large nécessaire à l'enfouissement des réseaux communaux. Cette opération sera coordonnée par la commune avec les services d'ERDF de façon à ce

qu'il n'y ait qu'une seule intervention. La remise en état d'une portion de la voie communale n°5 dite « de la frontière Belge à Allondrelle » à partir du château d'eau située à la hauteur de la ferme du Varteiller, se prolongeant dans la rue des Cerisiers et dans la rue Pasteur jusque sur la parcelle n° 29 (section C01), consécutive aux travaux de raccordement au poste source pour les besoins du parc éolien, incombera à l'exploitant éolien. Une facture des travaux d'enfouissement (terrassment, comblement et finition) sera adressée à la société Juwi, conformément à l'accord intervenu le 29 mai 2012, en présence du bureau d'études de la commune. Cette facture prendra en compte le coût réel des travaux d'enfouissement, tel qu'il résultera de l'appel d'offres qui sera réalisé. La société Juwi s'engage à faire l'avance du coût des travaux en payant lors de la première demande, au vu d'une facture (titre de recettes) émise par la commune.

4. Par ailleurs, le conseil accepte, à l'unanimité, les promesses de bail :
 - pour l'éolienne située sur la parcelle louée à Monsieur et Madame JONETTE André-Marie
 - pour le poste de raccordement électrique situé sur la parcelle louée à Monsieur DIDIER Mickael,
 - pour les pans coupés permettant la modification des intersections sur les chemins communaux, afin de permettre aux engins de grande taille de circuler.
5. Le conseil accepte, à l'unanimité, le décompte signé par Monsieur Poulmarc'h représentant la société Juwi, récapitulant le total des redevances qui seront perçues par la commune, chaque année, en plus de la fiscalité. A noter que ces redevances seront actualisées conformément aux formules de calcul insérées dans les documents contractuels.
6. Le conseil demande, à l'unanimité, à la société Juwi de profiter de la réfection des chemins pour remettre en conformité avec le plan cadastral, les limites des chemins par rapport aux propriétés agricoles communales ou non.
7. Enfin, le conseil sollicite la société Juwi et ERDF de bien vouloir accepter le raccordement du réseau téléphonique sur la ligne en fibre optique qui sera installée par la société Juwi, à la demande d'ERDF. Il considère que cette connexion constitue pour la commune, un véritable désenclavement numérique du territoire, service dont le coût est négligeable en raison de sa nécessité pour le projet éolien.

Informations au conseil

Le maire rappelle que suite au permis de construire des éoliennes, la société Juwi procède en ce moment aux études de sol, à l'emplacement des futurs aérogénérateurs. A certains emplacements, un renforcement du sol sera nécessaire en raison de la présence de cavités souterraines.

Une discussion est entamée avec ERDF, suite à sa décision d'enfouir la ligne électrique moyenne tension dans la traversée d'Allondrelle. A priori, ERDF procédera aux travaux de raccordement du parc éolien en électricité en 2013.

De son côté, le bureau d'études mandaté par la commune pour étudier les possibilités de raccordement des particuliers aux nouveaux réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone a contacté les habitants concernés afin de définir avec eux l'emplacement des armoires électriques.

Mais, compte tenu de la décision d'ERDF de réaliser le raccordement en 2013, nous pensons qu'il n'est pas opportun de démarrer les travaux de raccordement au sein du village avant ERDF.

Il suffit que nous préparions les marchés à engager à compter de début 2013 ;

Juwi vient de confirmer sa participation au financement des travaux d'enfouissement à hauteur du coût réel des travaux de réalisation d'une tranchée, le rebouchage et la finition.

Le maire confirme au Conseil qu'il a sollicité Juwi d'accepter le branchement du réseau téléphonique sur la fibre optique. Il est nécessaire d'avoir l'accord d'ERDF et de France Télécom. Les discussions sont en cours.

Conseil municipal en date du 20 juillet 2012

10. Compétence périscolaire – Syndicat du pays de Charency-Vezin.

Lors de la réunion du conseil syndical en date du 6 juillet 2012, il a été décidé le transfert de la compétence périscolaire. L'objectif est de mettre en commun la réalisation d'une garderie et d'une cantine afin de remplir les conditions optimales d'accueil des élèves.

Il s'agit :

- *D'une part de répondre à la demande de certains parents, tout en associant les gardiennes agréées de la commune. Le maire explique les modalités pratiques d'association des gardiennes agréées et de non-concurrence qu'il a fait accepter aux membres du Syndicat. Il s'agit avant tout*

de proposer une offre dont l'objet est de pérenniser nos écoles. Cette offre fait suite à la diminution de plus de 30 élèves en 4 ans au sein du RPI.

- D'autre part d'être en situation de pouvoir refuser, conformément à la loi, les demandes de participation aux frais de scolarité pour des enfants de la commune, scolarisés ailleurs.

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition de modifier les statuts du Syndicat en ajoutant la compétence suivante :

- Financement des activités périscolaires (garderie, cantine) correspondant au périmètre du syndicat.

11. Virement de crédits budgétaires – budget de la commune.

Le maire présente la situation budgétaire des travaux de rénovation de la mairie de La-Malmaison. Il rappelle que le montant prévisionnel des travaux était de 139 489, 27 € TTC. Le montant engagé en 2011 a été de 76 573, 82 € et de 46 178, 26 € en 2012. Pour terminer l'opération, une ouverture de crédits de 20 000 € est indispensable.

Le conseil accepte, à l'unanimité, le virement de crédits suivants :

Programme 111 rénovation de la mairie : + 20 000 €

Programme 201 enfouissement des réseaux : - 20 000 €.

12. Téléphone à la salle polyvalente et au FCAL.

Le maire explique que la facture téléphonique annuelle est de l'ordre de 3 600 €. Sur cette somme, le montant des abonnements s'élève à plus de 3 000 €. Il propose de créer une ligne spécialisée entre la mairie de La-Malmaison et le local du football club. Les membres du FCAL utiliseraient la ligne téléphonique de la mairie, sans payer d'abonnement. Une installation provisoire a été faite pendant un mois. Il n'y a aucun problème de fonctionnement.

Le coût de l'installation est de 1 155 € TTC (payé une seule fois puis un abonnement de 1, 18 € par mois), à comparer avec le coût de l'abonnement France Télécom.

De la même façon, le téléphone à la salle polyvalente à Allondrelle présente une facture annuelle correspondant aux seuls abonnements (abonnement pour la ligne, abonnement pour la restriction d'appels aux seuls numéros d'urgence et location du combiné).

Le coût d'installation matérielle pour créer une liaison sécurisée entre la salle polyvalente et la mairie s'élève à 780, 00 €. L'abonnement n'est que d'1, 18 € par mois.

L'investissement pour ces deux lignes est amortissable sur une année entière.

A l'unanimité moins une abstention, le conseil accepte la proposition.

Les crédits sont ouverts à l'opération 205 article 2183 par prélèvement sur l'opération 210 article 2315 Enfouissement des réseaux.

13. Radiateurs électriques pour le local du F.C.A.L.

Lors de l'hiver dernier, les radiateurs électriques du local du FCAL sont tombés en panne. Ces radiateurs doivent avoir plus d'une vingtaine d'années.

Le maire propose que la commune investisse dans l'achat de 4 nouveaux radiateurs pour un montant de 532 € TTC. Les crédits sont ouverts au budget au programme 206 article 2238. Par prélèvement à l'opération 201 article 2315 enfouissement des réseaux.

Adopté à l'unanimité.

Projet éolien.

Le calendrier des travaux de réalisation du projet éolien est le suivant :

Septembre 2012 :

- Signature des baux 2^{ème} ou 3^{ème} semaine de septembre 2012.
- Déclaration d'ouverture du chantier.
- Réunion avec les exploitants pour leur présenter le chantier.
- Rédaction d'une présentation des opérations à destination des habitants.

Octobre 2012 :

- Câblage des parcs.

Novembre- décembre 2012 :

- Câblage des chemins en plaine.

Décembre 2012 à mars 2013 :

- Création des plates-formes, Elagages des haies.
- Décapage de la terre végétale à l'endroit des éoliennes.

Mars à juillet : rien

Août 2013 :

- Livraison des embases et constitution des fondations.

Septembre - octobre 2013:

- Construction des éoliennes suivie d'une phase de tests.

Décembre 2013 :

- Date limite fixée par ERDF pour le raccordement.

Mars 2014 :

- Mise en fonctionnement des éoliennes. Pour faire avancer les travaux de raccordement, Juwi pré-finance le transformateur qui sera installé à Longuyon.

La société éolienne et la commune recevront les exploitants agricoles concernés, pour leur présenter ce planning de travaux en septembre 2012. Le notaire Me Grillet à Longuyon est chargé d'enregistrer les actes liés à l'implantation et l'exploitation des éoliennes.

Nouvel employé communal.

La commission de recrutement réunie fin juin a choisi de ne pas renouveler le contrat de l'ancien employé communal. Cette commission a proposé deux noms au maire, afin qu'il recontacte une personne en priorité puis, à défaut une seconde personne ayant postulé pour l'emploi en avril dernier. La première des deux personnes n'a pas pu être contactée. M. Ugo STUSSIONE a été retenu.

Les jeunes ont construit un abri..

Un abri est en construction. Les jeunes y participent. Il s'agit de leur mettre à disposition un lieu de rencontre où ils pourront faire du bruit sans importuner les riverains.

La proximité du terrain de football leur permet aussi de jouer au ballon sans rien casser ! !



L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.

<i>6 juin 2012</i>	<i>CCPL - commission des affaires culturelles</i>
<i>9 juin 2012</i>	<i>Commission Jeunesse Dalle de béton « cabane des jeunes »</i>
<i>10 juin 2012</i>	<i>Elections législatives – 1^{er} tour.</i>
<i>15 juin 2012</i>	<i>Rencontre de M. l'Inspecteur de l'EN Longwy 2</i>
<i>17 juin 2012</i>	<i>Elections législatives – 2^{ème} tour.</i>
<i>18 juin 2012</i>	<i>Agape – GECT transfrontalier.</i>
<i>19 juin 2012</i>	<i>CCPL – commission voirie.</i>
<i>27 juin 2012</i>	<i>CCPL – commission « petit patrimoine »</i>
<i>28 juin 2012</i>	<i>Comité paroissial à la salle polyvalente.</i>
<i>29 juin 2012</i>	<i>Séminaire SCOT à Briey de 9H00 à 16H00.</i>
<i>2 juillet 2012</i>	<i>SCOT à Audun le Roman.</i>
<i>5 juillet 2012</i>	<i>Conseil d'administration du FCAL</i>
<i>6 juillet 2012</i>	<i>Réunion des maires du canton Commission des écoles Réunion du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.</i>
<i>7 juillet 2012</i>	<i>CCPL – réunion de l'assemblée plénière à Saint-Jean.</i>
<i>14 juillet 2012</i>	<i>Cérémonie du 14 juillet 2012 – accueil des nouveaux habitants.</i>
<i>20 Juillet 2012</i>	<i>Réunion des maires en sous-préfecture de Briey. Conseil municipal</i>
<i>1^{er} août 2012</i>	<i>Retour du tableau en bois « l'Assomption de la Vierge Marie » à l'église de La-Malmaison, suite à sa restauration à Grenoble.</i>
<i>6 août 2012</i>	<i>Mairie de La-Malmaison : rencontre société CAP et COM – travaux France Telecom.</i>
<i>13 août 2012</i>	<i>Rencontre P. PERIN, maire de Charency-Vezin. Commission « repas des Personnes Agées » - préparation du menu.</i>
<i>14 août 2012</i>	<i>Rencontre C. ARIES au Conseil Général 54.</i>
<i>16 août 2012</i>	<i>Construction « cabane des jeunes ».</i>
<i>18 août 2012</i>	<i>Commission de l'information – confection du petit journal.</i>
<i>31 août 2012</i>	<i>Rencontre à Nancy de Michel DINET, président du Conseil Général 54.</i>
<i>2 septembre 2012</i>	<i>Sortie à Walygator avec les jeunes ayant participé aux chantiers jeunes organisée par la Commune et le Club de l'Amitié.</i>
<i>3 septembre 2012</i>	<i>Commission des écoles – accueil des nouveaux enseignants.</i>
<i>8 septembre 2012</i>	<i>Commission des travaux – programme 2013</i>

Calendrier des Festivités

Date	Nature de l'activité	Organisateur
A définir	Inauguration « tableau en bois » et mairie de La-Malmaison	Commune
14 octobre 2012	Repas des Anciens de la Commune.	Commune
27 octobre 2012	Couscous à la salle polyvalente	F.C.A.L.
11 novembre 2012	Cérémonie du 11 novembre 2012 : <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts à La-Malmaison • Accueil des nouveaux habitants à la salle polyvalente, suivi d'un vin d'honneur offert à la population de la Commune. Tous les habitants y sont conviés.	Commune
18 novembre 2012	Repas des Anciens	Comité des Fêtes et Club de l'Amitié.
8 décembre 2012	Saint-Nicolas pour les enfants de la commune âgés de 18 mois à 12 ans	Commune

CCPL et Biodiversité



« Dans le cadre de la commission Biodiversité de la CCPL et après une première phase orientée vers les plantations de vergers, le financement et la mise en service de ruches ont été adoptés.

Ce choix s'explique par l'importance capitale des abeilles dans l'écosystème grâce à la pollinisation qui contribue au renouvellement de 80% de nos plantes à fleurs.

Ainsi, une dizaine de ruches vont être dispersées sur le territoire de la CCPL, avec une première livraison qui a déjà eu lieu pendant la semaine du 11/07 et lors de laquelle une ruche et son essaim ont été installés et placés sous la bienveillance de M. Sébastien LEPAGE.

Une deuxième action devrait avoir lieu en septembre ».

*Un bel exemple de civisme montré
par la Jeunesse...*

Initiée il y a trois ans, l'action des jeunes en faveur d'une opération civique se poursuit. Le nombre de participants est de plus en plus important. Un peu plus de 60 personnes (jeunes et adultes) sont intervenus au cours de ces opérations financées par la CAF.

Après le dessin d'une fresque dans l'abri routier de La-Malmaison, le retrait de protections devenues inutiles aux arbres de la forêt communale, les jeunes ont participé cette année, à une opération de nettoyage de la nature le long des routes départementales.



Sortie à Walygator

Comme cela avait été annoncé en juin, pour récompenser les jeunes qui sont intervenus sur les différents chantiers menés avec la commune, la commission de la Jeunesse a invité les jeunes et des accompagnants à une journée de détente et de jeux à Walygator.



Calendrier de la Chasse 2012 - 2013

L'ACCA d'Allondrelle-la-Malmaison nous communique son calendrier de chasse en battue pour l'automne et l'hiver 2012 – 2013. La période horaire est la suivante : 7H30 – 17H00.

<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>	<i>Janvier</i>	<i>Février</i>
	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>2</i>		<i>3</i>
	<i>7</i>	<i>11</i>	<i>9</i>	<i>6</i>	<i>10</i>
	<i>14</i>	<i>18</i>	<i>16</i>	<i>13</i>	<i>17</i>
<i>16</i>	<i>21</i>	<i>25</i>	<i>23</i>	<i>20</i>	<i>24</i>
<i>30</i>	<i>28</i>			<i>27</i>	

La fermeture est prévue le 24 février 2013. Le Bureau et le Président de l'ACCA se réservent le droit de supprimer des jours de chasse.

Il est recommandé une grande vigilance aux promeneurs le jour de la chasse.

Les travaux en mairie

Les travaux en mairie se poursuivent et se terminent par la rénovation de la salle informatique et des associations. Cette salle sera terminée début septembre.

Parallèlement aux travaux de rénovation de la mairie, un premier appartement a été créé au 1^{er} étage du bâtiment. Un second appartement est prévu.

A noter que le premier appartement comporte une cuisine, un séjour, deux chambres et une salle de bains. La cuisine est équipée comme en témoigne la photo ci-dessous.



Partie « séjour » du 1^{er} appartement.



Cuisine intégrée du 1^{er} appartement.

Un second appartement est en cours de création.

La mairie de la-Malmaison est désormais conforme aux normes d'accueil des personnes à mobilité réduite et des handicapés.

La collecte des ordures ménagères

Il est rappelé que le ramassage des ordures ménagères est désormais assuré chaque mercredi matin. Si le mercredi est un jour férié, la collecte se fait le jeudi.

Les objets encombrants sont toujours ramassés le premier lundi de chaque mois.

Au niveau des conteneurs situés près de l'église à Allondrelle ou près du cimetière à La-Malmaison, veillez à ne rien déposer à côté des conteneurs. C'est une question de propreté et d'hygiène. Merci.

Vous pouvez recevoir le prochain petit journal par messagerie électronique en donnant en mairie, votre adresse mail.

***De nouvelles chaînes de télévision
à compter du 29 septembre 2012***



Le Président

Paris, le 4 - SEP. 2012

Monsieur le Maire,

La télévision est passée au tout numérique dans votre région le 29 septembre 2010. Une offre de 19 chaînes gratuites et 9 chaînes payantes est aujourd'hui disponible pour tous les téléspectateurs ; elle sera portée à 25 chaînes gratuites à partir de la fin de cette année.

Certains foyers n'ont toutefois pas encore accès à toutes les chaînes, puisque celles des multiplex R2 (BFM TV ; Direct Star ; i>Télé ; Gulli ; Direct 8 ; France 4) et R5 (TF1 HD ; F2 HD ; M6 HD) ne sont pas en service sur tous les émetteurs.

Au terme d'un dialogue avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, les opérateurs des multiplex R2 et R5 ont accepté de porter leur couverture au niveau de celui des multiplex R1, R4 et R6 (le détail des chaînes est joint en annexe). Ainsi, tous les téléspectateurs ayant accès aux chaînes de ces multiplex avec une antenne « râteau » recevront également l'ensemble des chaînes portées par les multiplex R2 et R5, si tel n'est pas encore le cas.

Je suis heureux de vous informer que les chaînes du multiplex R5 seront diffusées dans votre commune à compter du 16 octobre 2012.

Une fois les modifications techniques effectuées, les téléspectateurs recevant la télévision numérique terrestre lanceront, comme ils l'ont fait lors du passage au « tout numérique », une recherche pour mémoriser les nouvelles chaînes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Boyon', with a horizontal line underneath.

Michel BOYON

Monsieur Jean-François MARIEMBERG
Maire d'Allondrelle-la-Malmaison
Place de la Mairie
54260 ALLONDRELLE-LA-MALMAISON

COMMENT RECHERCHER SES CHAINES?

Cas 1 : la TNT est intégrée au téléviseur

Étape 1 : Allumez le téléviseur. Vérifier que vous êtes en mode digital en appuyant sur la touche A/D ou Digit de la télécommande du téléviseur.



Cas 2 : votre téléviseur est relié à un adaptateur TNT

Étape 1 : Allumez votre téléviseur. Allumez l'adaptateur. Utilisez ensuite la télécommande de l'adaptateur.

Naviguez avec les flèches de la télécommande et appuyez sur OK pour valider chaque étape.



Étape 2 : Appuyez sur la touche **HOME** ou **MENU**. Un menu déroulant s'affiche sur l'écran de la télévision

Étape 3 : Sélectionnez « installation » ou « réglage » ou « configuration » ou « recherche » ou « set up ». Si le menu propose « mise à jour » ou « installation », optez pour « installation » pour avoir toutes les chaînes.

Étape 4 : Sélectionnez « configuration auto » ou « recherche automatique », de préférence à « recherche manuelle »

Étape 5 : Vérifiez la présence des chaînes gratuites de la TNT



Si au cours de l'une de ces étapes, un code vous est demandé et, si vous n'avez pas modifié ce code, utilisez l'un des codes suivants : « 0000 » ou « 1234 » ou « 1111 » ou « 9999 »